

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE

site inspecté : LE BEAUSSET

Date de l'inspection: 06/06/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Absence de contrôle visuel au déchargement d'un camion de déchets inertes facteur 3.

Ecart aux dispositions de : Article 6.7.6 de l'arrêté préfectoral du 13/04/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureThierry Berchoud
Responsable Exploitation

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous allons mettre en place une barrière à l'entrée de la zone K3+ qui ne pourra s'ouvrir qu'avec une télécommande. (avant la fin de l'année) la présence d'une personne le jour est obligatoire sur la zone à chaque déchargement.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Tout déchargement doit se faire en présence d'un agent de contrôle.

L'inspection le : 20/08/2019

DREAL

 Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE

site inspecté : LE BEAUSSET

Date de l'inspection: 06/06/2019

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Présence d'un camion de fuel garé sur la zone du CET sur une aire non étanche.

Ecart aux dispositions de : Article 11.5 de l'arrêté préfectoral du 13/04/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureThierry Marchand
Responsable Exploitation

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

le camion a été enlevé dès le lendemain de votre inspection et nous n'avons pas constaté de tâche au sol.

Nous avons fait un rappel de nos consignes à notre sous-traitant.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

L'inspection le : 20/08/2019

Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE

site inspecté : LE BEAUSSET

Date de l'inspection: 24/10/2017

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

La dernière analyse des rejets aqueux du site date de plus d'1 an : 18/07/2016,
 Les résultats de cette analyse montrent des non-conformités sur 2 paramètres : pH et Température.
 Aucune analyse de cette non-conformité n'a été réalisée par l'exploitant.

Ecart aux dispositions de : Article 11.2 de l'arrêté préfectoral du 13/04/2017


En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

**Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature**

Responsable d'exploitation


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Nous avons lancé l'analyse des rejets aqueux du site, nous attendons les résultats.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection, l'exploitant fera suivre à l'inspection les résultats de l'analyse des rejets des réceptions et une explication des résultats non conformes de 07/2016

L'inspection le : *04/12/2017*

Fiche soldée le *20/08/2019*

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE

site inspecté : LE BEAUSSET

Date de l'inspection: 24/10/2017

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Absence d'étude hydrogéologique

Ecart aux dispositions de : Article 11.6 de l'arrêté préfectoral du 13/04/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureResponsable d'exploitation


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons fait l'étude hydrogéologique et avons lancé l'appel d'offre pour la foration d'un puit, afin d'installer un piézomètre comme demandé dans l'autorisation préfectorale.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A venir lors de la prochaine inspection, l'avance de cette étude et de la réalisation du piézomètre sera détaillée dans le rapport annuel d'activités.

L'inspection le : 04/12/2017

le 20/08/2019 : A fournir dans un délai de 3 mois.

Fiche soldée le

FICHE D'ÉCART

Fiche n° 2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE

site inspecté : LE BEAUSSET

Date de l'inspection: 07/07/2016

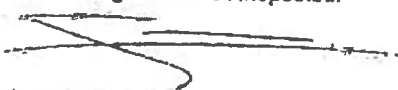
Constat de l'Inspecteur :

La zone de stockage de produits recyclés du CET génère des poussières.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 3.4 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 15/10/2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Une machine en place un système
d'aspiration à l'air de la zone des
produits recyclés du CET.

Mise en place fin de l'année 2016.

Suites susceptibles d'être données

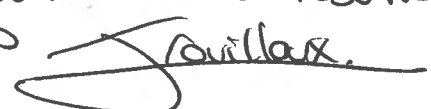
Écart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 24/10/2016 | le 24/10/2017 : mise en place des grilles
en cours à vérifier en 2018

Fiche soldée le

20/08/2019 = Plan de surveillance & résultats conformes


DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n° **2**

Exploitant : LAFARGE Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection
site inspecté : LE BEAUSSET

Date de l'inspection : 23/04/2015

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :
DÉPASSEMENT DE L'INDICATEUR DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES CONSTATÉ SUR LES PLAQUETTES 91 ET 93 SUR LA PÉRIODE DE LA 1ÈRE QUINZAINE D'AVRIL.

Ecart aux dispositions de : Article 6.1 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 15 octobre 2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspecteur.
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Responsable d'exploitation.

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Ces deux plaquettes ne présentent jamais de dépassement. (Pas de modification de l'environnement) l'épisode ventoux exceptionnel à cette période en est peut-être l'origine.
Nous suivrons avec attention l'évolution de ces plaquettes, si des dépassements devaient apparaître de nouveau, nous prendrions des mesures de correction.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Commentaires :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 28/05/2015

Fiche soldée le 20/08/2019

Fiche soldée le : la plaquette 91 ne fait plus l'objet de dépassement - la 93 a fait l'objet de plusieurs dépassements en 2016. Un plan d'actions a été mis en place par l'exploitant le suivi de la nouvelle sera à contrôler lors de la prochaine